



Grus'on fête organise

Les 3^{ème} Foulées Grusonnoises

Dimanche 27 Mai 2012

Bulletin d'inscription prochainement disponible
www.mairie-gruson.fr

10 Km - 1^{er} départ dès 9 h 30 - 17 Km



Ne pas jeter sur la voie publique - IPNS

BULLETIN D'INSCRIPTION

T - Shirt offert aux 400 premiers inscrits !!!

Les Foulées Grusonnoises
Grus'on fête
3 rue de Verdun
59152 GRUSON
fouleesgrusonnoises@hotmail.fr

A retourner avant le **24 Mai 2012**

Nom Prénom
Date de naissance Sexe F M
Adresse

Tél E-mail

Pour **LES LICENCIÉS**, une copie de :
La Licence FFA ou Triathlon
La Licence compétition de FSCF, FSGT et UFOLEP avec la mention « Athlétisme »
La Licence UNSS ou UGSEL, si je suis engagé par l'établissement scolaire ou l'association sportive
Pour les **NON LICENCIÉS** ou autre licence sportive une copie du :
Certificat médical datant de moins de 1 an avec la mention « non contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition »

Règlement à libeller au nom de Grus'on fête*

* Majoration de 1 euro si inscription le jour même

Je participe à :

- | | | | |
|--------------------------|----------------------|-----------|----------------|
| <input type="checkbox"/> | 17 km | 8 euros * | Départ 9 h 45 |
| <input type="checkbox"/> | 10 km | 6 euros * | Départ 9 h 30 |
| <input type="checkbox"/> | 5 km | 4 euros * | Départ 9 h 30 |
| <input type="checkbox"/> | Course enfant 400 m | 2 euros * | Départ 12 h 00 |
| <input type="checkbox"/> | Course enfant 1000 m | 2 euros * | Départ 12 h 15 |
| <input type="checkbox"/> | 5 km Marche | 4 euros * | Départ 10 h 00 |

Je reconnais avoir pris connaissance du règlement et accepte toutes les clauses.

Signature obligatoire (athlète ou parents pour les mineurs)

Réservé organisation N° dossard

REGLEMENT

L'Association Grus'on fête organise le 27 mai 2012 la 3^{ème} édition des foulées grusonnoises (courses de 5, 10 et 17 Km ainsi que 2 courses réservées aux enfants nés après 2000 et un accès aux marcheurs). L'épreuve est ouverte à toutes les personnes licenciées ou non.

Responsabilité Civile : L'Association est couverte par la police d'assurance n° 8017704 souscrite auprès de la MACIF.

Responsabilité Accident : Le contrôle médical est indispensable avant l'épreuve. Chaque participant s'engage à surveiller son état de santé et à souscrire une assurance « responsabilité individuelle ».

Dans le cas de l'annulation de l'épreuve pour cas de force majeure ou pour un motif indépendant des organisateurs ou si un participant se trouvait dans l'impossibilité de prendre part à la course quel qu'en soit le motif, aucun remboursement des frais d'inscription ne pourrait être effectué et aucune indemnité allouée.

L'organisation décline toute responsabilité en ce qui concerne les vols ou autres incidents pouvant survenir pendant la manifestation.

Droits d'inscription : L'inscription pourra être réalisée sur place. Ils sont fixés comme suit :

- 5 Km : 4 euros (personnes nées en 1998 et avant)
- 10 km : 6 euros (personnes nées en 1996 et avant)
- 17 km : 8 euros (personnes nées en 1996 et avant)
- Course enfant 400 m : 2 euros (personnes nées entre 2003 et 2007)
- Course Enfant 1 000 m : 2 euros (personnes nées entre 2001 et 2002)
- 5 km marche : 4 euros.

Retrait des dossards :

Le Samedi 26 Mai 2012 à la salle polyvalente de Gruson de 14 heures à 17 heures, ou le jour de la course dès 8 heures et jusqu'à 1/2 heure avant le départ. Tout coureur portant un autre dossard que celui qui lui est attribué par les organisateurs sera disqualifié.

Couverture photo, fichier informatique et audiovisuelle : du fait de son engagement, le concurrent donne droit à l'organisation un pouvoir tacite pour utiliser toutes les photos ou images concernant l'évènement, dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Récompenses : Une récompense sera offerte aux 3 premiers arrivants de chaque course Adultes (classement Scratch uniquement). Le classement sera envoyé par Internet. T-shirt offert aux 400 premiers inscrits.

Conformément aux articles L231-2 et L231-3 du Code du sport et à l'article II A de la réglementation hors stade de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) seront acceptés soit :

Le certificat médical ou sa photocopie délivré par un médecin, datant de moins de 1 an à la date de la course et portant mention de la clause suivante « ne présente aucune contre-indication à la pratique de la course à pied ou de l'athlétisme en compétition »

Les licences sportives suivantes :

Les Licences Athlé compétition, Athlé santé loisirs option running délivrée par la FFA : les coureurs licenciés doivent noter leur numéro de licence sur le bulletin d'inscription et joindre la copie de leur licence en cours de validité.

Les pass'running (titre de la participation) délivrés par la FFA

Les Licences de FSCF, FSGT et UFOLEP en cours de validité sont acceptées si elles font apparaître de façon précise la mention « Athlétisme »

Les licences délivrées par la Fédération Française de Triathlon en cours de validité peuvent désormais être acceptées.

Les licences délivrées par l'UNSS et l'UGSEL en cours de validité, dans la mesure où les titulaires sont valablement engagés par l'établissement scolaire ou l'association sportive. Soit par ex :

- L'inscription est réalisée directement par l'association sportive
- L'inscription est réalisée directement par l'établissement
- L'inscription est réalisée par le licencié muni d'une autorisation formalisée par l'établissement scolaire ou l'association sportive.

Les accompagnateurs en vélo ou véhiculant par tout autre moyen de transport sont interdits. Le non respect de cette consigne entraînera la disqualification.